



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2021 - 2022



KARATE

NOM :

BODY- KARATE

PRENOM :

RENFORCEMENT MUSCULAIRE

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE EMAIL (EN MAJUSCULES) :

Si adhérent MINEUR alors renseignements obligatoires du RESPONSABLE LEGAL(E) :

L'enfant mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents tant que ceux-ci n'ont pas constaté la prise en charge effective de l'enfant par une personne de l'encadrement de l'association. Dès la fin du cours la responsabilité de l'association se trouve dérogée.

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Au bout du 3ème cours, si dossier incomplet alors l'adhérent se verra refuser l'accès aux cours

Fiche d'inscription lue, complétée (recto et verso) et signée

Certificat médical postérieur au **01/07/2021**, **obligatoire pour les nouveaux adhérents et compétiteurs** : avec la mention : « **apte à la pratique du karaté en loisir et/ou à la compétition** » - Pour les anciens adhérents et compétiteurs dont le certificat médical à moins de 3 ans : **Questionnaire + Attestation sur l'honneur à compléter** (Circulaire Fédérale du 27/07/2021)

Feuille de licence signée

Photo (*nouvel adhérent uniquement*)

Paiement : le 1^{er} règlement comprend **OBLIGATOIREMENT l'adhésion club et la licence FFK** - Le 1^{er} chèque est encaissé à l'inscription

Possibilités de paiement : Espèce (*Versement en une seule fois*) Coupon sport (*ANCV*) Pass'sport Chèque à l'ordre de « KSR » (*Possibilité de faire 3 chèques*)

L'inscription au club est obligatoire après une séance d'essai pour les nouveaux adhérents. La cotisation est remboursable uniquement sur présentation d'un certificat médical dont la durée de l'arrêt est supérieure à trois mois. Ce remboursement concerne uniquement la participation aux cours au prorata du temps passé. **Toute année commencée est due.**

CONDITIONS

L'adhérent autorise le KSR à utiliser les renseignements fournis par la constitution du fichier informatique ainsi que, le cas échéant, la parution de photographies sur son site Internet, les réseaux sociaux et les éditions locales. L'adhérent accepte les conditions précitées et s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance sur le site internet du club.

FICHER INFORMATIQUE

Le club KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR) s'engage à respecter les textes de la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



KARATE SHOTOKAN RUNGIS (KSR)

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2021 - 2022



TARIFS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ (*) :			
30 €	37 €	93 €	Baby (2015 à 2017) 160 €
30 €	37 €	117 €	Enfants (2009 à 2014) 184 €
30 €	37 €	175 €	Ados/Adultes (Avant 2009) : 242 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	89 €	156 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
30 €	37 €	155 €	222 €

TARIFS HORS RUNGISSOIS

ADHESION	LICENCE	COURS	TOTAL
KARATÉ (*) :			
38 €	37 €	97 €	Baby (2015 à 2017) 172 €
38 €	37 €	121 €	Enfants (2009 à 2014) 196 €
38 €	37 €	185 €	Ados/Adultes (Avant 2009) 260 €
BODY-KARATÉ OU RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	95 €	170 €
BODY-KARATÉ ET RENFORCEMENT MUSCULAIRE :			
38 €	37 €	160 €	235 €

(*) *Les adhérents Karaté peuvent participer à toutes les activités du club sans frais supplémentaires*

Chèque à l'ordre de 'KSR' - Le 1er règlement comprend OBLIGATOIREMENT l'adhésion club et la licence FFK – Le 1^{er} chèque est encaissé à l'inscription

Le **Signature** (Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

PARTIE RESERVEE AU CLUB : NE RIEN INSCRIRE

Activité: Karaté Body-Karaté Renforcement Musculaire **Adhérent :** Nouveau Renouvellement

Dossier: Fiche inscription Licence Certificat médical Photo **Paiement :** Complet Partiel Chèque Espèce Autres